



11^e réunion régionale de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Allocution de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

Session sur les enjeux de paix et de sécurité dans la région

Thème : la piraterie maritime

Port-Louis, Maurice, 13 février 2014

Monsieur le co-président de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

Monsieur le vice-président de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations régionales et internationales,

Mesdames, Messieurs les représentants du corps diplomatique,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,



C'est un plaisir de me retrouver dans cette Assemblée nationale dans laquelle j'ai siégé pendant vingt ans pour vous parler d'une problématique au cœur de la sécurité et de la stabilité de la région de l'Afrique orientale et australe et océan Indien.

Comme vous le savez, l'océan Indien occidental a été frappé depuis le milieu de la décennie 2000-2010 par l'irruption du phénomène de la piraterie maritime.

Le développement de ce fléau a eu des conséquences négatives sur les économies de nos îles et de l'Afrique de l'Est. Nous avons tous eu à pâtir, en effet, du renchérissement du coût du transport maritime –sachant que le fret représente 40% à 50% des prix des marchandises dans nos îles, des détournements de trafic ainsi que de la diminution d'activité touristique, notamment celle liée au nautisme.

A plusieurs reprises, des citoyens des Etats membres de la COI, notamment des Seychelles, ont été pris en otage par les pirates somaliens : plusieurs dizaines d'entre eux ont vécu ce traumatisme et des rançons importantes ont dû parfois être versées pour leur libération.

Mais au-delà de la vulnérabilité économique des Etats et de l'insécurité pour tous les navigateurs dans l'océan



Indien occidental, la crise induite par la piraterie somalienne a révélé la dépendance de notre région à l'égard de pourvoyeurs extérieurs de sécurité : Union européenne, OTAN, et autres coalitions de circonstance.

La conjonction des bonnes volontés et des moyens navals conséquents ainsi que les précautions prises par les compagnies maritimes ont permis, au fil des années, de réduire le risque de capture. Pour autant, la sécurité maritime dans la région n'est pas rétablie.

D'autres activités illicites en mer, tout aussi préjudiciables à la sécurité des Etats et des personnes, se sont déplacées des zones surveillées du nord vers le sud de l'océan Indien occidental : le pillage de ressources halieutiques, le trafic de personnes, la contrebande de drogues, de biens culturels, d'espèces animales ou végétales protégées dont le bois de rose, font partie de ces activités illicites dont s'alimentent les réseaux criminels et le terrorisme international.

L'enjeu pour nos Etats de l'Indianocéanie consiste à dépasser le statut de coopérateur des coalitions extérieures pour jouer un rôle plus actif dans le cadre d'une authentique mobilisation régionale.



Cette mobilisation doit permettre aux Etats de la région de rétablir et garantir eux-mêmes la sécurité des routes maritimes qui les desservent. Elle doit aussi leur permettre d'organiser la sécurité des zones maritimes où l'économie « bleue » présente un potentiel de croissance essentiel pour le développement des Etats riverains et insulaires.

La stratégie régionale, adoptée à Maurice en octobre 2010 par 22 Etats de la région d'Afrique orientale, australe et de l'océan Indien, soutenue par l'Union Européenne au travers du programme de sécurité maritime « MASE » qu'elle finance à hauteur de 37,5 millions d'euros, a justement pour but de favoriser le renforcement des capacités des Etats et de leur coopération. D'ailleurs, il convient aussi de rendre visible cet appui qui n'est pas toujours compris et évaluer de façon juste par les populations d'Europe et de notre région.

La COI est activement engagée dans la mise en œuvre de cette stratégie africaine aux côtés des autres organisations régionales – l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et le Marché



commun d'Afrique orientale et australe (COMESA). C'est dans ce sens que la COI a mis sur pied une Unité anti-piraterie basée aux Seychelles qui a été chargée de mettre en œuvre la phase de démarrage du programme régional MASE. Mais cette stratégie s'inscrit elle-même dans une perspective d'édification d'une architecture de sécurité maritime régionale plus vaste, à l'échelle du grand océan Indien, destinée à garantir la sécurité des routes maritimes reliant l'Asie au Cap, d'une part, à Suez d'autre part et enfin au Golfe persique.

A terme, la sécurité maritime régionale s'appuiera sur un système d'échange d'informations maritimes et de suivi du trafic maritime, sur des processus de coopération opérationnelle et de formation. Ce système devra probablement être formalisé dans le cadre d'un accord régional de coopération.

La COI œuvre actuellement à la création de certains des éléments clés de cette future organisation, notamment :

- la mise en place d'un processus de coopération opérationnelle dans l'ouest de l'océan Indien ; et,
- la création d'un centre de suivi du trafic maritime destiné à garantir la sécurité des grandes routes



maritimes qui traversent l'océan Indien ainsi que tous les espaces adjacents.

J'ai déjà signifié mon intention d'aller vite sur ce deuxième point. Un centre de fusion d'informations maritimes constitue un équipement tangible et nouveau dans la région. Centré sur l'Indianocéanie, il sera un catalyseur de coopération maritime par lequel nous participerons pleinement à l'effort régional en faveur de la sécurité de notre vaste région.

L'objectif de la COI est bien de créer des capacités régionales, c'est-à-dire dirigées et mises en œuvre par les partenaires régionaux eux-mêmes, conformément à des règles définies par eux dans le respect des normes internationales en vigueur et en liaison avec les partenaires internationaux et l'industrie maritime.

Par leur situation géographique entre l'Afrique et l'Asie, à la croisée des routes maritimes, les Etats membres de la COI entendent devenir, vous l'avez compris, une pièce essentielle dans l'armature de sécurité maritime de l'océan Indien.

Notre mobilisation a été rendue possible notamment grâce à l'appui de l'Union européenne que je remercie,



grâce aussi à la l'intervention des grandes puissances maritimes et à la détermination de nos Etats.

Je vous remercie